



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle Emploi Territorial
Service Concours

Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le 18/07/2024

ID : 013-281300038-20240710-CONC_2024_54-AR



Arrêté CONC_2024_54

Le Président

Georges CRISTIANI

ARRÊTE DU PRÉSIDENT

Aix-en-Provence, le 10 juillet 2024,

Arrêté portant modification de l'arrêté CONC_2024_05 du 30 janvier 2024 de mise à jour de la liste des membres de jurys des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône.

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône,

- **VU le Code Général de la Fonction Publique,**
- **VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013** relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires,
- **VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013** modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière
- **VU le décret n° 2009-1731 du 30 décembre 2009** modifiant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels de certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- **VU l'arrêté CONC_2024_05 du 30 janvier 2024** portant mise à jour de la liste des membres de jurys des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône,
- **VU l'arrêté CONC_2024_31 du 9 avril 2024** portant modification de l'arrêté CONC_2024_05 du 30 janvier 2024 de mise à jour de la liste des membres de jurys des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône.



ARRÊTE

ARTICLE 1 : La liste mise à jour des membres des jurys de concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône est modifiée comme suit :

Collège des élus, fonctionnaires, personnalités qualifiées			
Nom	Prénom	Fonction	Collectivité
ALBA	Nathalie	Conseillère municipale	Mairie de Sénas (13)
ALMODOVAR	Cécile	Cadre Socio-Educatif	Département des Bouches-du-Rhône (13)
AUMONT	Emmanuelle	Cadre Socio-Educatif	Département des Bouches-du-Rhône (13)
BAUMIER	Romain	Inspecteur de l'action sanitaire et sociale	Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
BONIFACINO	Karine	Directrice CCAS	Mairie de Lançon-de-Provence (13)
CAMPARIOL	Roger	Directeur Général des Services	Département des Bouches-du-Rhône (13)
CHERROUF	Rachida	Directrice pôle action éducative et vie scolaire	Mairie d'Ambérieu-en-Bugey (01)
CLAUZEL	Sébastien	Directeur Général Adjoint Association pour l'animation des centres sociaux et maisons de quartiers	Mairie de Martigues (13)
CHASSAING	Anne-Louise	Directrice Générale Adjointe des Services	Mairie d'Aix-en-Provence (13)
DHO	Lionel	Responsable Division Insertion par l'Emploi Innovation Solidaire	Métropole-Aix-Marseille-Provence (13)
DOREZ	Stéphanie	Chef du service Relations familiales et petite enfance	Mairie d'Aix-en-Provence (13)
FEDI	Gilles	1 ^{er} Conseiller	Tribunal Administratif de Marseille (13)
GALA	Cécile	Responsable du service petite enfance	Mairie de Gardanne (13)
HAMMACHE	Azzedine	Chargé de mission	Région PACA (13)
KIEFFER	Caroline	Directrice Générale des Services	Mairie du Tholonet (13)
OLIVIERI	Frédéric	Directeur Adjoint Direction de l'Architecture et de la Maîtrise d'Ouvrage Régionale	Région PACA (13)
PESSONNIER	Matthieu	Directeur de l'autonomie	CCAS de Marseille (13)
PONZE	Véronique	Directrice	CCAS d'Arles (13)
RAY	Eric	Cadre Socio-Educatif	Département des Bouches-du-Rhône (13)
TAMALLAH	Sarah	Directrice des Ressources Humaines	Mairie de Berre l'Etang (13)
VELLIEUX	Clémence	Représentante du CNFPT	

ARTICLE 2 : Cette liste sera mise à jour et complétée en tant que de besoin par arrêté du Président du CDG13.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans le délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.

ARTICLE 4 : La Directrice du CDG 13 est chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur Le Préfet du département des Bouches-du-Rhône.

Georges CRISTIANI

